

9 novembre 2017

**Les pensions appartiennent de droit aux travailleurs**  
**Les Métallos et leurs alliés réclament  
des mesures pour mettre fin au vol  
légalisé de leurs pensions**



Les Métallos et leurs alliés sur les marches du Parlement le 6 novembre 2017

**Les pensions appartiennent de droit aux travailleurs**

- Les Métallos et leurs alliés réclament des mesures pour mettre fin au vol légalisé de leurs pensions
- Mot de présentation du projet de loi C-384, *Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*  
- *Scott Duvall, député de Hamilton Mountain*

**Le Conseil des employeurs des collèges force la tenue d'un vote**

- **Négociez, ne dictez pas!**
- Une augmentation du financement des collèges de l'Ontario est juste et nécessaire dans une société moderne - *David Starbuck*
- Déclaration de l'équipe de négociation du personnel scolaire des collèges du SEPFO - *6 novembre 2017*
- Rassemblement à Queen's Park en appui aux membres du personnel scolaire collégial en grève

## Les pensions appartiennent de droit aux travailleurs

# Les Métallos et leurs alliés réclament des mesures pour mettre fin au vol légalisé de leurs pensions



Dans l'enceinte du Parlement

Le 6 novembre, deux autobus bondés de Métallos et d'alliés de Hamilton et de Toronto ont convergé vers la colline du Parlement pour exiger la fin du vol légalisé de leurs pensions et de leurs avantages sociaux en vertu de la loi criminelle appelée *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC). Les travailleurs partout au Canada en ont assez des attaques incessantes de la LACC contre ce qui leur appartient de droit. La section locale 1005 du Syndicat des Métallos qui a mené la lutte contre la LACC a organisé le contingent qui est venu en autobus de Hamilton conjointement avec le District 6 du Syndicat des Métallos. Les sections locales 4135, 8214, 16506 et 5328 du Syndicat des Métallos de la région de Hamilton étaient aussi de la partie, de même que des délégués de Hamilton de la section locale du Syndicat des pompiers, de l'Organisation des retraités des Métallos (LORME) et de l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada (ASRC).

Les travailleurs ont rempli la tribune publique du Parlement pour assister à la présentation d'un projet de loi d'initiative parlementaire visant à modifier la législation sur la faillite et l'insolvabilité. Le porte-parole du NPD en matière de pensions et député de Hamilton Mountain, Scott Duvall, dit que son projet de loi apporte des changements à la LACC qui vont mettre fin à cette forme particulière de vol légalisé des pensions des travailleurs. Si le projet de loi est adopté, la loi modifiée obligerait les compagnies qui sont placées sous la protection de la faillite sous la LACC à capitaliser pleinement les régimes de retraite avant de payer les réclamations des autres à même les actifs de la compagnie. La modification apportée à la loi exige également que le paiement de l'indemnité de départ aux travailleurs soit fait avant toute autre réclamation et empêche les juges de la LACC d'autoriser les compagnies à cesser de payer des prestations médicales alors qu'elles sont sous la protection de la faillite.

En parlant aux travailleurs rassemblés sur les marches du Parlement avant d'entrer dans les tribunes, Scott Duvall a dit qu'il a lui-même vécu les effets de la LACC alors qu'il travaillait chez Stelco quand elle s'est placée sous la protection de la LACC la première fois en 2004. « Je suis très fier des métallos de ma ville qui ont travaillé aussi fort pour défendre les retraités non seulement de leur

section locale mais tous les travailleurs qui ont été affectés par la LACC », a-t-il dit. « L'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale (AIMTA) a elle aussi joué un rôle de premier plan dans la rédaction et l'appui aux amendements que je propose dans ce projet de loi », a-t-il ajouté. Il a présenté Stan Pickthall, le vice-président général de l'AIMTA, qui s'est adressé aux travailleurs. Le représentant de l'AIMTA a dit que les changements à la LACC sont importants pour tous les travailleurs au Canada. Ce travesti de justice par lequel on enlève aux travailleurs leurs pensions après qu'ils ont travaillé toute leur vie doit cesser. Les travailleurs exécutent les tâches qui leur sont assignées au travail et gagnent le droit de prendre leur retraite dans la dignité, a dit Pickthall.



**Stan Pickthall, vice président de l'AIMTA, s'adresse à la foule. Scott Duval est à sa gauche.**

Ken Neumann, directeur national du syndicat des Métallos, Marty Warren, directeur du district 6 du Syndicat des Métallos, Larry Russo, vice-président exécutif du CTC, et Jagmeet Singh, chef du NPD fédéral, se sont également adressés à la foule. Ils ont dénoncé la LACC qui impose de lourdes épreuves aux retraités canadiens tandis que ces mêmes tribunaux de la LACC accordent des primes aux dirigeants des entreprises en faillite. Ils se sont engagés à appuyer la « campagne pour mettre fin au vol organisé des pensions des travailleurs » du député Duvall et ont appelé tout le monde à faire pression sur leurs députés pour qu'ils appuient son projet de loi.

Les travailleurs et les retraités qui ont voyagé depuis Hamilton et Toronto pour assister à la présentation du projet de loi de Scott Duvall ont pénétré dans la tribune du public pendant la période des questions. La Chambre des communes était remplie de députés lorsque Duvall les a informés, par le biais d'une question, qu'il présenterait son projet de loi sur la LACC immédiatement après la période des questions. À la stupéfaction des travailleurs présents dans la tribune du public, la période des questions n'était pas sitôt terminée que la grande majorité des députés ont rapidement déserté la Chambre, dont de nombreux députés néo-démocrates. Duvall a donc dû présenter son projet de loi devant une Chambre des communes pratiquement vide où seuls étaient présents les travailleurs massés dans la tribune du public.

Sans se laisser décourager par le manque de respect et le désintérêt manifeste des autres députés pour un sujet aussi important, le député Duvall a tenu une conférence de presse et une réception qui ont été largement ignorées par les médias. Il a remercié tout le monde, en particulier les métallos de sa ville natale de Hamilton où il a travaillé pendant des années chez Stelco, pour leur lutte de plus de dix ans pour attirer l'attention sur le vol organisé des pensions des travailleurs et sur la nécessité d'y mettre fin. Malgré l'accueil plus que froid au Parlement, il a appelé tout le monde à ne ménager aucun effort pour que d'autres députés appuient son projet de loi.

Pour lire le projet de loi C-384, cliquer [ici](#).



# Mot de présentation du projet de loi C-384, *Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*

- Scott Duvall -



Conférence de presse de Scott Duvall, le 6 novembre 2017, après qu'il ait présenté le projet de loi C-384 d'initiative parlementaire

« Je prends la parole aujourd'hui pour présenter un projet de loi d'initiative parlementaire, la *Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Ce projet de loi modifiera ces deux lois afin que les compagnies soient tenues de capitaliser entièrement leur caisse de retraite avant de rembourser d'autres créanciers garantis. Il apporte aussi des modifications pour exiger que les compagnies versent les indemnités de départ ou de préavis dues avant de rembourser tout créancier garanti.

« D'autres modifications empêcheront une compagnie de faire cesser le versement de tout avantage après-retraite durant les procédures en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Ces modifications rendront plus juste un processus dans lequel les intérêts des travailleurs, des retraités et de leur famille passent souvent après ceux des autres.

« Nous devons remédier aux déséquilibres actuels dans la loi et donner aux travailleurs et aux retraités canadiens et à leur famille la protection à laquelle ils s'attendent et qu'ils méritent. J'espère que tous mes collègues au Parlement mettront de côté la partisanerie et qu'ils appuieront ce projet de loi. Les travailleurs et les retraités canadiens et leur famille ne méritent rien de moins. »

(Hansard, le 6 novembre 2017)



## Le Conseil des employeurs des collèges force la tenue d'un vote

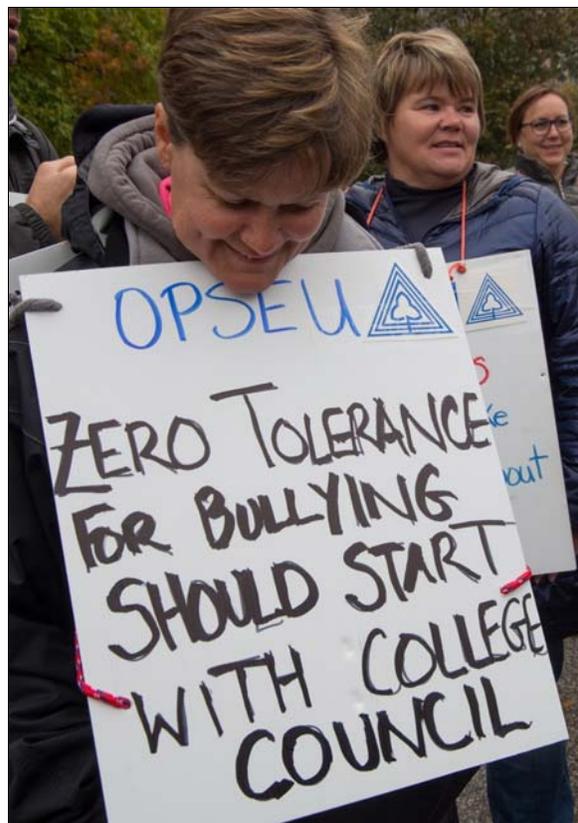
### Négociez, ne dictez pas!



Le 6 novembre, alors que se tenaient des négociations avec le syndicat qui représente le personnel scolaire des collèges de l'Ontario, le Conseil des employeurs des collèges, l'agent négociateur des 24 collèges de l'Ontario a demandé à la Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) de prévoir un vote sur son offre la plus récente, qui n'est pas très différente de son « offre finale » précédente. Selon les lois du travail en vigueur, l'employeur peut forcer un syndicat à tenir un vote de ses membres sans qu'une entente de principe ait été conclue par les négociateurs syndicaux.

Le syndicat rappelle qu'en vertu de la *Loi sur la négociation collective dans les collèges*, les scrutins des employés syndiqués des collèges doivent être supervisés par la Commission des relations de travail de l'Ontario, ce qui signifie que le personnel de la CRTO doit être présent pour superviser les votes à plus de 100 campus sur tout le territoire de la province. En septembre dernier, il a fallu deux semaines pour organiser et compléter le vote de grève du personnel scolaire des collèges sous l'égide de la même loi.

En plus du vote forcé, le CEC mène une campagne de désinformation dans laquelle il demande aux membres du personnel scolaire d'interrompre leur grève pendant que le vote est organisé. Le CEC veut donner l'impression que les membres du personnel scolaire et leur syndicat tiennent à la grève afin de préparer le terrain à une loi de retour au travail du gouvernement s'ils refusent de se soumettre. Le gouvernement Wynne a déjà adopté par le passé une loi de retour au travail contre les travailleurs de l'éducation du secondaire en grève et il est tout à fait prêt à récidiver. Le but recherché dans les deux cas est de briser l'unité du personnel scolaire en le ramenant au travail dans l'espoir



qu'il va y être plus facile de le soumettre à la désinformation et au chantage à l'effet que mieux vaut accepter l'offre que d'affronter le pire.

*Forum ouvrier* rejette cette dernière manoeuvre du conseil des collèges et du gouvernement qui vise à éviter de négocier avec le personnel scolaire une convention collective qui établit un équilibre acceptable aux travailleurs qui dispensent l'éducation. *Forum ouvrier* appelle ses lecteurs à intensifier leur appui au personnel scolaire des collèges et à s'opposer aux efforts qui sont faits pour créer les conditions pour justifier une loi de retour au travail.

Il est irrationnel de demander au personnel scolaire de mettre fin à sa grève. Cette demande s'appuie sur la législation antiouvrière qui force les travailleurs à voter sur une offre des employeurs sans le consentement de leur comité de négociation et au détriment du mandat qu'ils lui ont donné.

Le recours à la Commission des relations de travail pour saper les actions des travailleurs montre que celle-ci n'est pas neutre. Elle est un moyen de criminaliser les travailleurs qui refusent de se soumettre aux menaces et au diktat et qui affirment leur volonté de négocier. Les mécanismes antiouvriers et antisyndicaux comme le vote forcé des travailleurs sur une offre de l'employeur sont des moyens de tenter de briser le travail de défense collective des travailleurs et de créer des divisions. La manoeuvre du CEC va échouer parce qu'en faisant la grève et en mettant sur la table les problèmes du système collégial, les membres du personnel scolaire affirment les droits de tous. Ils sont déjà en grève pour appuyer leur négociation afin d'établir un nouvel équilibre dans le système collégial qui repose sur le fait que les conditions de travail du personnel scolaire sont les conditions d'apprentissage des étudiants. Le geste du CEC de cesser abruptement de négocier et de demander aux travailleurs de renoncer à leur grève est lui aussi irrationnel parce que la grève est précisément le moyen d'assurer que la négociation se tienne.



Quel que soit le résultat du vote, un arrangement qui est imposé de cette façon-là ne va pas contribuer à l'établissement d'un équilibre dans les écoles qui bénéficie aux collèges, au personnel scolaire ou aux étudiants. Il va seulement contribuer à un déséquilibre. Un équilibre qui est acceptable à toutes les parties peut-être établi s'il repose sur la négociation sans qu'on ait recours au diktat. Les membres du personnel scolaire ont tout intérêt à trouver le moyen d'exprimer leur *Non !* à ces manoeuvres antiouvrières et antisyndicales parce qu'ils seront prêts au combat, quel que soit le résultat, pour affronter la suite des choses. La campagne électorale en vue de l'élection ontarienne du 7 juin a d'ailleurs déjà commencé. Les membres du personnel scolaire vivent et travaillent dans toutes les grandes villes de la province et cela sert leur intérêt dans cette négociation de déclarer qu'ils n'acceptent pas

l'ordre du jour illégitime d'austérité selon lequel les droits des travailleurs doivent être restreints tandis que les monopoles reçoivent tout ce qu'ils demandent. *Forum ouvrier* invite les membres du personnel scolaire à nous envoyer des reportages de leurs actions et leurs opinions sur toutes ces choses pour qu'elles soient partagées avec les autres travailleurs de l'éducation et avec d'autres dans le pays.



# Une augmentation du financement des collèges de l'Ontario est juste et nécessaire dans une société moderne

- David Starbuck -



Des étudiants expriment leur appui aux membres du personnel scolaire lors du rassemblement du 2 novembre 2017

Les collèges de l'Ontario sont sous-financés depuis 30 ans. Il ne peut y avoir de solution à la crise dans le système collégial ontarien sans une augmentation du financement provincial des collèges de l'Ontario pour l'amener à un niveau canadien. Une augmentation du financement est nécessaire pour fournir une juste solution au problème des employés contractuels et du travail précaire. Elle l'est aussi pour soulager les étudiants ontariens du fardeau des frais de scolarité et de la dette et fournir l'investissement nécessaire pour préparer nos jeunes et ceux qui ont besoin de se recycler à participer à la force de travail moderne et à devenir des membres conscients et à part entière de la société.



Depuis les premières compressions de David Peterson, le personnel scolaire des collèges de l'Ontario s'est battu pour une augmentation du financement de l'éducation collégiale à la mesure des besoins d'une société moderne pour éduquer et former nos jeunes. Il a continué de se battre pendant les « Rae Days » et contre la coupure globale de 15 % de Mike Harris et sa « révolution du bon sens ». Il a affronté le « premier ministre de l'éducation », Dalton McGuinty, et maintenant Kathleen Wynne, qui a continué de priver de fonds les professeurs et les étudiants tout en encourageant la privatisation partout où c'est possible.

Le Conseil des employeurs des collèges et les présidents des collèges ont déclaré qu'il en coûterait 250 millions \$ par année pour financer les propositions du personnel scolaire sur les employés contractuels et le travail précaire. Selon eux, les demandes sont prohibitives et la grève du personnel scolaire est donc inutile. Le personnel scolaire se fait dire qu'il doit limiter ses demandes à ce que le gouvernement de l'Ontario et le Conseil des employeurs des collèges jugent acceptable. Le niveau de financement actuel ne correspond même pas au niveau de financement canadien, et encore moins à celui qui résulterait d'une évaluation scientifique des besoins de financement des collèges de l'Ontario.

Le Conseil des employeurs des collèges rejette l'opinion moderne selon laquelle créer de la valeur en embauchant de nouveaux professeurs à temps plein donne une impulsion à tout le système d'enseignement collégial et ajoute une immense valeur à l'économie et à la société. Au lieu de cela, le Conseil des employeurs des collèges semble déterminé à dénigrer le corps professoral et à le diaboliser aux yeux du public comme un coût et non un atout précieux qui ajoute une valeur essentielle à une société moderne. La propagande du Conseil indique qu'il a un tout autre but qui est de retirer de la valeur du système collégial et de la transférer ailleurs. À tout le moins, cela démontre que la direction des collèges ne cherche pas à en arriver à un règlement de principe avec le corps professoral.

En 2013-2014, l'Ontario a financé ses collèges publics à un taux annuel d'un peu moins de 6 000 \$ par élève. La moyenne canadienne était légèrement supérieure à 10 000 \$ par année par élève, soit une différence annuelle d'environ 4 000 \$ par élève. Avec environ 250 000 étudiants à temps plein sous-financés de la sorte, les collèges de l'Ontario sont sous-financés à environ un milliard \$ par année comparativement à ce que serait leur financement si les collèges de l'Ontario étaient financés selon la moyenne nationale. Ce chiffre est en réalité plus élevé si les besoins en financement des étudiants à temps partiel sont inclus. Les professeurs et les étudiants de l'Ontario sont entièrement justifiés d'exiger un financement provincial au niveau canadien.



En 2014-2015, le gouvernement de l'Ontario n'a fourni aux collèges que 44,4 % de leurs revenus par rapport à 51,7 % en 2001. Seule l'Île-du-Prince-Édouard a accordé à ses étudiants moins d'aide gouvernementale que l'Ontario en 2001, mais en 2015 l'Île-du-Prince-Édouard a augmenté son soutien à 55 %, laissant l'Ontario au dernier rang des provinces au Canada en terme d'aide gouvernementale. En 2014-2015, le financement gouvernemental a représenté en moyenne 61,7 % du total des revenus d'exploitation des collèges communautaires au Canada. Le Québec a fourni aux collèges 85,4 % de leurs revenus. Kathleen Wynne et le gouvernement libéral de l'Ontario doivent nous expliquer pourquoi l'Ontario soutient ses étudiants collégiaux à un niveau à peine supérieur à la moitié de ce que le Québec octroie à ses étudiants.

Le financement provincial des collèges publics de l'Ontario au niveau canadien profitera aussi directement aux étudiants des collèges de l'Ontario. Les étudiants des collèges de l'Ontario paient les frais de scolarité les plus élevés au Canada et beaucoup se retrouvent avec une dette importante, en moyenne plus de 13 000 \$ pour un programme de deux ans avec diplôme en 2013. Selon Collèges Ontario, les frais de scolarité annuels en Ontario sont de 2 400 \$, puis s'élèvent à 6 100 \$ pour les programmes avec diplôme. Au Québec, il n'y a pas de frais de scolarité dans les cégeps pour les

résidents du Québec et les frais se montent à seulement 1 300 \$ pour les non-résidents du Québec. En Ontario, les frais annuels pour les étudiants étrangers sont maintenant d'environ 14 000 \$. En 2014-15, seulement 5,2 % des revenus des collèges du Québec provenaient des frais de scolarité tandis que 31,7 % des revenus des collèges de l'Ontario provenaient de la même source. Financer les collèges de l'Ontario au niveau canadien permettra de réduire ou d'éliminer les frais de scolarité dans les collèges de l'Ontario. Même le gouvernement ontarien admet que les frais sont un problème comme le montre son programme de réduction de 30 % des frais et d'autres manoeuvres du genre.

Un financement accru des collèges de l'Ontario leur permettra également de s'attaquer au problème de l'entretien différé des bâtiments et du matériel didactique. En 2015-2016, cela représentait plus de 3 900 \$ par étudiant pour le système collégial de l'Ontario. Pour les collèges du Nord et les petits collèges, le déficit est beaucoup plus élevé: 10 800 \$ par étudiant dans les collèges du Nord et 9 300 \$ dans les petits collèges. Au taux actuel de sous-financement, ce déficit s'élèvera à 29 000 \$ par étudiant dans les collèges du Nord et à 27 300 \$ par étudiant dans les petits collèges d'ici 2024-2025. Il y a un réel besoin d'investissement dans des services auxiliaires tels que les services de santé mentale, dont la demande a monté en flèche à mesure que la crise dans les collèges et dans la société dans son ensemble s'intensifie.

Les collèges communautaires sont davantage axés sur l'éducation et la formation des travailleurs à des emplois de la classe ouvrière, tandis que les universités sont davantage axées sur la formation des professionnels. Au départ, les frais de scolarité dans les collèges de l'Ontario étaient minimes, mais ils sont devenus importants. En Ontario, il y a beaucoup plus d'étudiants à temps partiel qu'au Québec. Cela pourrait-il être dû au fait que les insuffisances de financement entraînent des frais de scolarité plus élevés qui obligent davantage d'étudiants à travailler et à étudier en même temps ? Cela retarde le développement du potentiel humain de la société ontarienne.

Je suis d'avis que l'introduction de frais de scolarité élevés dans les collèges de l'Ontario où les jeunes de la classe ouvrière doivent compléter leurs études et leur formation à leurs propres frais est une rupture du contrat social établi au sein de la société ontarienne (alors l'Ouest du Canada) avec Egerton Ryerson lors de l'introduction de l'éducation publique, avant la Confédération. Les jeunes se sont vus garantir une éducation publique gratuite jusqu'à la 13e année. Les jeunes ont terminé leur formation dans un système d'apprentissage qui était aux frais de l'employeur. Cela a suffi pendant plus d'un siècle. Cependant, au cours du dernier tiers du vingtième siècle, un emploi rémunérateur pour soutenir adéquatement un travailleur et sa famille a exigé de plus en plus un diplôme d'études collégiales. Maintenant, la formation n'a pas lieu chez l'employeur aux endroits de travail mais dans les collèges. Avec l'introduction du système des collèges publics, une grande partie du coût de l'éducation et de la formation a été transférée aux étudiants, à leur famille et à l'État, libérant ainsi l'employeur du coût du perfectionnement de sa main-d'oeuvre, tandis que l'employeur demeure le principal bénéficiaire de la capacité de travail accrue qui accompagne l'éducation et la formation avancées.

Financer ou ne pas financer l'éducation publique est une décision politique. Le Conseil des employeurs des collèges et le gouvernement provincial invoquent le manque d'argent et citent le 250 millions \$ par année qu'il en coûterait pour financer les propositions du personnel scolaire pour les employés contractuels et pour mettre fin au travail précaire. Cela représenterait 5 milliards \$ sur 20 ans. Le sous-financement annuel provincial d'un milliard \$ s'élève à 20 milliards \$ sur vingt ans. Cette somme d'argent serait nécessaire pour augmenter le financement des collèges de l'Ontario afin de le ramener au niveau canadien. Ce sont de grosses sommes et on parle de grosses sommes d'argent pour intimider les professeurs afin qu'ils abandonnent leurs grèves et leurs autres actions. Cependant, donnons un peu de contexte à ces chiffres. Le gouvernement fédéral de Justin Trudeau a annoncé plus tôt cette année un programme d'approvisionnement militaire intitulé « Protection, Sécurité, Engagement », en réponse à la demande de Trump d'augmenter les dépenses militaires des pays de l'OTAN à 2 % de leur produit intérieur brut. « Protection, Sécurité, Engagement »

promet 550 milliards \$ sur vingt ans pour l'achat de nouveau matériel militaire. Si le gouvernement fédéral peut trouver 550 milliards \$ à dépenser en matériel militaire non productif, pourquoi le gouvernement de l'Ontario ne peut-il pas trouver 20 milliards \$ sur vingt ans pour financer les collèges de l'Ontario selon des normes canadiennes qui contribueront grandement au développement économique ?

L'éducation collégiale n'est pas un coût pour la société. C'est un investissement dans notre avenir, dans l'avenir de nos jeunes et dans une société moderne qui reconnaît les droits de tous. C'est un investissement dans le potentiel humain de la société. Le Conseil des employeurs des collèges considère les fonds nécessaires pour financer un système collégial moderne comme un coût pénible, comme une perte pour la société.

L'éducation est avant tout une industrie axée sur les personnes. Elle comprend le transfert des connaissances et de l'expérience accumulée d'une génération à l'autre. Flouer la génération prochaine au nom de la génération actuelle en les privant de l'investissement nécessaire pour l'éducation c'est commettre une grave injustice à la génération future. Le sous-financement des collèges de l'Ontario par les différents gouvernements de la province est un crime contre la prochaine génération. Cela s'oppose à la fibre des Canadiens qui souhaitent laisser un monde meilleur à leurs enfants et petits-enfants.



La direction des collèges ne semble pas se rendre compte que l'éducation est un processus humain mais la considère plutôt comme un processus industriel. Pour elle, n'importe qui peut être embauché pour enseigner un cours à la dernière minute au prix le plus bas possible. Cette attitude ne favorise pas l'embauche et la rétention d'un personnel scolaire professionnel ; cela encourage une mentalité de sous-traitant temporaire parmi les employés contractuels qui doivent courir dans tous les sens à chaque semestre pour renouveler leur emploi.

Les membres du personnel scolaire des collèges de l'Ontario ont raison de lutter pour la reconnaissance des droits de tous et pour un système collégial ontarien financé au moins au niveau canadien. Une augmentation du financement est non seulement nécessaire pour fournir une juste solution au problème des employés contractuels et du travail précaire, il est nécessaire pour soulager les étudiants collégiaux ontariens du fardeau des frais de scolarité et des dettes et pour fournir l'investissement nécessaire pour préparer nos jeunes à participer en tant que force de travail moderne et devenir membres à part entière de la société. La reconnaissance du droit du personnel scolaire de participer aux prises de décisions académiques est nécessaire pour faire en sorte que les décisions académiques sont prises dans l'intérêt des étudiants et de tous les membres de la communauté collégiale et non dans l'intérêt des monopoles et de la direction des collèges qui les sert.

***Une augmentation du financement des collèges de l'Ontario est juste  
et nécessaire dans une société moderne !  
Augmentez le financement des collèges de l'Ontario à un niveau canadien !  
Ça peut se faire ! Ça doit se faire !***

*David Starbuck est un enseignant retraité des collèges publics de l'Ontario et le candidat du Parti*

*fédéral marxiste-léniniste à Sudbury. Il a enseigné les mathématiques appliquées aux techniques au collège Cambrian de Sudbury pendant plus de 32 ans. Pendant de nombreuses années, David a été délégué syndical et délégué à la section locale 655 du SEFPO. Dans ses dernières années d'enseignant actif, les membres du corps professoral de Cambrian l'ont élu pour défendre leurs intérêts en tant que représentant exclusif du corps professoral au Conseil des gouverneurs du collège Cambrian.*



## **Déclaration de l'équipe de négociation du personnel scolaire des collèges du SEFPO**

**- 6 novembre 2017 -**

Le 1er novembre, jour 17 de la grève, le Conseil des employeurs des collèges (CEC) a finalement annoncé qu'il était prêt à retourner à la table des négociations. Bien qu'à ce moment-là cela paraissait une bonne nouvelle, les actions du conseil depuis le retour indiquent que c'était clairement un coup de publicité.

Aujourd'hui, au lieu de négocier un règlement équitable à la table, le conseil a demandé un vote forcé sur une offre qui reprend largement les mêmes concessions que le conseil demande depuis des mois. Plutôt que de traiter des enjeux relatifs à l'équité et à la qualité, le conseil a mis de l'avant des propositions qui vont avoir un impact négatif sur le système collégial pour les générations à venir. En forçant un vote à cette date tardive, le conseil joue de manière risquée avec la vie des étudiants et retarde toute fin potentielle à la grève.

Le vote forcé porte sur l'offre suivante :

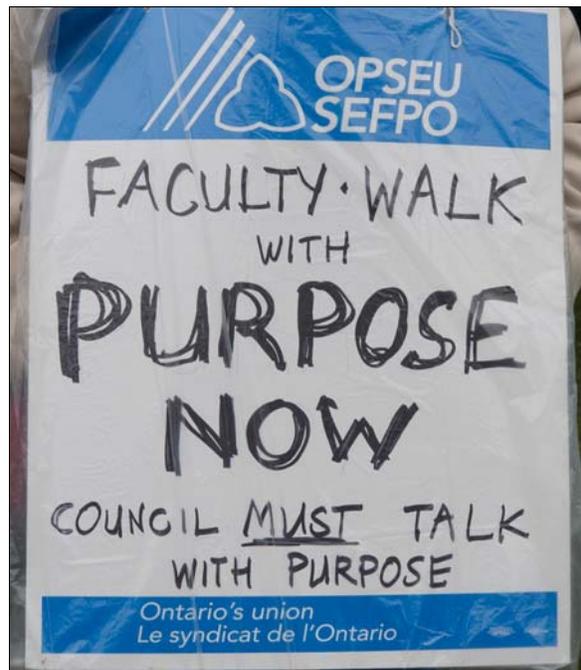
- L'article 2 est attaqué et affaibli par l'exclusion des charges de travail des temps partiel des choses qui sont considérées lors des griefs relatifs aux effectifs. L'offre ne permet pas non plus de déposer des griefs sur les effectifs qui comprennent les données sur les charges de travail des dernières années. Cela va affecter sérieusement notre capacité d'obtenir de nouveaux postes à temps plein.

- L'offre établit une Lettre d'entente sur la liberté académique qui ne vaut rien et qui va enchâsser les mêmes politiques qui ont causé le problème. Mieux vaut ne pas parler de l'enjeu dans la convention que d'en parler ainsi.

- L'offre sape un groupe de travail proposé par le syndicat et qui avait fait l'objet d'un accord en y incluant comme parties prenantes des parties qui ne sont pas liées par notre convention collective.

- L'offre met en oeuvre des clauses spécifiques qui vont permettre au conseil d'éviter les obligations qu'il a envers les membres en vertu de la loi 148.

- Elle permet le recours illimité au temps supplémentaire et aux semaines d'enseignement. Les



membres subiront la pression de faire du temps supplémentaire illimité et cette clause va mener à l'engagement de moins de gens à temps plein et à moins de positions de membres contractuels.

- L'offre cherche à restreindre la définition de développement professionnel et à accroître le contrôle de l'employeur sur lui.

- Elle attaque la capacité du syndicat à mobiliser des membres dans ses sections locales et sur l'équipe de négociation. Elle comprend le même protocole très inadéquat de retour au travail qui a laissé 1600 griefs sans résolution depuis la grève de 2006.

Lorsque le conseil a appelé ce vote, il restait un seul enjeu à incidence non monétaire : la liberté académique, le droit du personnel de prendre les décisions dans nos classes. Nous avons négocié de manière à éliminer tous les coûts monétaires immédiats. Nous en sommes à 0,25 \$ d'un accord sur les salaires. Cette offre nous ramène en arrière au lieu de nous faire avancer.

Cette offre de vote forcé est non nécessaire, nuisible et va retarder la fin de la grève. Nous vous donnerons de plus amples informations bientôt, mais nous allons devoir être forts et rejeter cette offre.

Solidairement,

*L'équipe de négociation des Collèges d'arts appliqués et de technologie,  
section académique (CAAT)*

Pour l'information en continu du SEPFO, cliquer [ici](#)



---

## Rassemblement à Queen's Park en appui aux membres du personnel scolaire collégial en grève



**Manifestation d'environ 5000 membres du personnel scolaire et d'étudiants des collèges et de leurs supporters à Queen's Park le 2 novembre 2017**

Le 2 novembre, jour de la reprise des négociations entre le Conseil des employeurs des collèges et le Syndicat des employés des services publics de l'Ontario (SEFPO), quelque 5 000 membres du personnel scolaire des collèges, étudiants et alliés de l'Ontario ont convergé vers Queen's Park pour affirmer leur décision de faire front ensemble jusqu'à ce qu'une convention collective juste et équitable soit signée. Ils sont venus de Thunder Bay, Sault-Sainte-Marie, Toronto, Windsor, Kingston, Oshawa et Ottawa, London et Barrie, Niagara et ailleurs. Des représentants d'autres syndicats, en particulier ceux du secteur de l'éducation, étaient aussi présents.

L'esprit combatif et l'unité du personnel scolaire collégial se sont exprimés pendant tout le rassemblement. Les participants ont brandi des pancartes pour réclamer des salaires égaux pour les enseignants saisonniers à temps plein et à temps partiel, et demander que les enseignants ne soient plus forcés de travailler de contrat à contrat sans avantages sociaux comme les congés de maladie payés.

Le président du SEFPO, Warren (Smokey) Thomas, le président de la Fédération des travailleurs de l'Ontario, Chris Buckley, et le président de l'Association canadienne des professeurs d'université, James Compton, ont pris la parole. Compton a fait remarquer que ce qui se passe dans le système universitaire et collégial en Ontario se passe aussi partout au Canada et ailleurs dans le monde. Les politiques néolibérales sont appliquées à l'enseignement postsecondaire, ce qui entraîne une baisse de la qualité de l'éducation et une utilisation accrue des professeurs à temps partiel. Compton a lu un message d'appui du personnel scolaire danois exprimant son soutien à ses collègues ontariens. Un message similaire a également été reçu de l'Australie.



Nour Alideeb, présidente de la section ontarienne de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, a dit que les étudiants appuyaient fermement leurs enseignants parce qu'ils comprennent clairement que leurs conditions d'apprentissage sont directement liées aux salaires et aux conditions de travail du personnel scolaire. Alideeb a dit que les professeurs des collèges travaillent très fort et que c'est irresponsable et inacceptable de la part du gouvernement Wynne de continuer à sous-financer les collèges et les universités, ce qui compromet l'avenir de tous les étudiants de l'Ontario. Elle a exprimé la grande unité des étudiants et des professeurs des collèges dans une cause commune pour faire en sorte que le gouvernement finance l'éducation à tous les niveaux pour garantir la meilleure qualité d'éducation à tous les élèves de l'Ontario. « C'est nous tous ou aucun d'entre nous », a-t-elle déclaré.

Plus de 700 exemplaires d'un dépliant contenant des articles réimprimés de *Forum ouvrier* en appui aux travailleurs en grève ont été distribués et accueillis avec enthousiasme. Plusieurs de ceux qui ont pris le dépliant ont exprimé leur appréciation pour les articles et ont pris des copies pour leurs collègues.







---

## NUMÉROS PRÉCÉDENTS | ACCUEIL

Site web: [www.pccml.ca](http://www.pccml.ca) Email: [forumouvrier@cpcml.ca](mailto:forumouvrier@cpcml.ca)